



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 11 avril 2017, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Éric Desbiens, maire suppléant, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2
Sonia Malouin, conseillère siège n°3
Pierre Langlois, conseiller siège n°4
Gilles Perron, conseiller siège n°5
Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Étaient absents :

Yoland Émond, maire
Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Rés. no
2017-075**



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2017-076

Rés. no
2017-077

Rés. no

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 3e séance ordinaire de l'année 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 3e séance ordinaire de l'année 2017, tel que présenté et avec dispense de lecture.

3.2 Adoption du procès-verbal de la 2e séance extraordinaire de l'année 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 2e séance extraordinaire de l'année 2017, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution



N° de résolution
ou annotation

2017-078

**Rés. no
2017-079**

**Rés. no
2017-080**

**Rés. no
2017-081**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

des résolutions

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

5.3 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2017-082**

5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que Louis-Xavier Côté-Benoit dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2017-083**

5.5 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi des projets en cours;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no
2017-084**

8.1

Autorisation de cession des actifs de la corporation LES AMÉNAGEMENTS DE CHUTE-AUX-OUTARDES en faveur de la Municipalité de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la corporation LES AMÉNAGEMENTS DE CHUTE-AUX-OUTARDES a autorisé sa dissolution et la cession de ses actifs à la Municipalité de Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT les états financiers de la corporation LES AMÉNAGEMENTS DE CHUTE-AUX-OUTARDES à la date de fermeture du 31 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la cession des actifs de la corporation LES AMÉNAGEMENTS DE CHUTE-AUX-OUTARDES en faveur de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, à la date de clôture du 31 octobre 2016;



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2017-085**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- ii. D'autoriser le Maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité les actes nécessaires à ladite cession, à intervenir devant Me Guillaume Brassard, notaire.

8.2

Circuit de découverte de la Route des Baleines par les meilleurs sites de plein air

CONSIDÉRANT la correspondance reçu de Tourisme Côte-Nord Manicouagan concernant le projet de création d'un circuit de découverte des meilleurs sites de plein air sur la Route des Baleines;

CONSIDÉRANT que le site retenu par Tourisme Côte-Nord Manicouagan dans notre village serait le circuit patrimonial de la Centrale Outardes 1;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'intégration du circuit patrimonial de la Centrale Outardes 1 à l'intérieur du projet de création d'un circuit de découverte des meilleurs sites de plein air sur la Route des Baleines;
- ii. D'autoriser une contribution financière maximale de la municipalité de 1500\$ à même le budget de fonctionnement alloué au tourisme;
- iii. De confirmer l'engagement de la municipalité à réaliser l'entretien annuel du site en conformité avec le guide d'entretien qui sera fourni par Tourisme Côte-Nord;
- iv. De confirmer l'engagement de la municipalité à assurer le remplacement des panneaux d'identification advenant des bris non couvert par une garantie.

**Rés. no
2017-086**

8.3

Dépôt du rapport financier consolidé 2016 de la municipalité.

Le directeur général fait présentation du rapport financier.

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 176.1 du code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 966 à 966.4 du code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport financier consolidé de la Municipalité, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016.

**Rés. no
2017-087**

8.4

Demande d'autorisation pour ralentissement routier - Maison des jeunes Le SPOTH

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu de la maison des jeunes le SPOTH, une demande d'appui pour la tenue d'un ralentissement routier :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité appuie le projet de la maison des jeunes Le SPOTH, de tenir un ralentissement routier le 22 juillet 2017 ou bien le lendemain en cas de pluie.
- ii. De demander au service des incendies de la municipalité d'assister la maison des jeunes dans la sécurité de cette activité.

**Rés. no
2017-088**

8.5

Autorisation de participation 18e conférence annuelle du loisir municipal

CONSIDÉRANT que Manon Finn a manifesté son intérêt à participer 18e conférence annuelle du loisirs municipal, qui se tiendra Drummondville du 4 octobre 2017 au 6 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription sont de 400 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Manon Finn à s'inscrire 18e conférence annuelle du loisir municipal, aux frais de la municipalité.
- ii. Que les frais de déplacement et de séjour prévus au règlement 337-2008 lui seront remboursés dans le



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2017-089**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

cadre de cet évènement.

8.6

Avenant à l'Entente intermunicipale sur l'établissement d'un plan d'entraide contre les incendies

CONSIDÉRANT le projet d'avenant à l'entente intermunicipale sur l'établissement d'un plan d'entraide contre les incendies, déposé par le directeur général de la municipalité de Chute-aux-Outardes, aux quatre municipalités parties à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'avenant n°1 à l'entente intermunicipale sur l'établissement d'un plan d'entraide contre les incendies, tel que présenté.
- ii. De transmettre une copie de la présente résolution aux municipalités parties à l'entente.

**Rés. no
2017-090**

8.7

Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil, par courrier électronique le 31 mars 2017, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 8 mars 2017 et le 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 91 chèques présentés pour un montant de 160 735.92 \$.

**Rés. no
2017-091**

8.8

Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2017-008

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Reconstruction de l'entrepôt municipal;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture public des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

soumissions le 11 avril 2017:

ENTREPRISES	PRIX
Les entreprises G&M Laplante Ltée	494 392.50 \$
Construction Gérard Murray	454 628.40 \$
SBP Entrepreneur	522 980.86 \$
BEMA construction	384 949.83 \$
Les industries M. Santerre Ltée	545 286.20 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres, Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat pour la reconstruction de l'entrepôt municipal, découlant de l'appel d'offres n° 2017-008, à l'entreprise BÉMA Construction et ce, conformément à leur soumission datée du 11 avril 2017 au montant de 384 949.83 \$ incluant les taxes applicables.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. no
2017-092

9.1

Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1er au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

CONSIDÉRANT que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois ;

CONSIDÉRANT que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne «etrebiendanssatete.ca»;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De proclamer par la présente la semaine du 1er au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Chutes-aux-Outardes
- ii. D'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

Rés. no
2017-093

9.2

Projet d'acquisition de radios au service de sécurité incendies - Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel et le projet déposés par le directeur du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'acquisition des équipements prévues au projet, pour un budget maximale de 7 100 \$, incluant les taxes applicables;
- ii. De financer cette dépense d'investissement par affectation au fonds de roulement de la municipalité, pour un terme de cinq (5) ans.

Rés. no
2017-094

9.3

Proclamation de la Municipalité de Chute-aux-Outardes comme municipalité alliée contre la violence conjugale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De proclamer la Municipalité de Chute-aux-Outardes comme municipalité alliée contre la violence conjugale.

Rés. no
2017-095

9.4

Interpellation du gouvernement du Québec pour la mise en oeuvre des recommandations découlant du traité international de l'OMS sur l'ingérence de l'industrie du tabac

CONSIDÉRANT que le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;



Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

CONSIDÉRANT que les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac;

CONSIDÉRANT que le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation Mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le conseil municipal de Chute-aux-Outardes interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements.

**Rés. no
2017-096**

9.5

Demande d'autorisation de bruit nuisible - Festival All Been 2017

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Philippe Ouellet nous a déposé une demande afin d'obtenir la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la tenue d'un spectacle extérieur tardif, comme prévu à l'article 35 du règlement 360-2011 de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, règlement concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT que l'activité visée s'intitule "Festival All Been 2017" et se déroulera du 8 au 11 juin 2017 inclusivement;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise à prolonger les heures permises pour la tenue de spectacle extérieur dans une place publique. Lesdites activités allant au-delà de 23h comme le prévoit le règlement, soit jusqu' à 2h du matin le jour suivant.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une prochaine séance du conseil.

**Rés. no
2017-097**

9.6

Demande de fermeture temporaire de la rue des Sports - Tournois de balle molle

CONSIDÉRANT que les membres du comité organisateur du festival All Been et du tournoi de balle molle s'y déroulant demandent la fermeture temporaire d'une portion de la rue des Sports;

CONSIDÉRANT le risque élevé de fausses balles dans la rue et le stationnement actuel;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la fermeture temporaire de la rue des Sports, entre la rue de l'Aréna et la rue de l'Avenir, du 8 au 11 juin 2017 inclusivement.

**Rés. no
2017-098**

9.7

Embauche au poste n° 2017-023 - opérateur de machinerie lourde

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2017-023;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Yvon Hovington, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Langlois, appuyé par M. Gilles Perron et à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de Yvon Hovington à titre d'opérateur de machinerie lourde, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 12 avril 2017.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2017-099**

9.8

Embauche au poste n° 2017-024 - journalier

Avant le début des délibérations, Christian Malouin déclare au président avoir un intérêt pécuniaire particulier dans la question à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question. Il s'abstient également de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2017-024;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Marcel Savard, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Pierre Langlois et à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de Marcel Savard à titre de journalier, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 12 avril 2017.

**Rés. no
2017-100**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no
2017-101**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h35.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

Éric Desbiens,
maire suppléant.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.